

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

CONSEILS CONVERSION BIO

1. Résumé du projet

Porteur du projet (Nom et adresse de l'organisme maître d'ouvrage)	
Intitulé du projet	
Référent du projet et autres personnes contact (les personnes contact pourront recevoir directement d'éventuelles communications de la part de la Région, il peut être intéressant pour le porteur de projet de dresser une liste large et exhaustive)	Référent principal Nom et prénom : Téléphone(s) : Mail : Autres référents : Nom et prénom : Téléphone(s) : Mail : Nom et prénom : Téléphone(s) : Mail : Nom et prénom : Téléphone(s) : Mail : Nom et prénom : Téléphone(s) : Mail :
Nombre de conseils visés au titre de l'année 2024 (à titre indicatif non contractuel)	
Nombre de conseils visés pour l'ensemble de la campagne (2024-2027) (à titre indicatif non contractuel)	
Durée moyenne du conseil en heures (à titre indicatif non contractuel)	
Coût moyen du conseil (à titre indicatif non contractuel)	

Contacts dispositif :

Guillaume PESCHER : guillaume.pescher@bourgognefranche-comte.fr – 03 80 44 36 13

Julie LAFRANCESCHINA : julie.lafranceschina@bourgognefranche-comte.fr – 03 79 13 30 31

Les dossiers seront soumis à expertise et notation sur la base de critères de sélection présentés dans l'appel à projet. Les notes seront accordées sur la base des éléments détaillées dans les sections ci-dessous. Dans l'hypothèse où certaines rubriques du document ne seraient pas complétées ou incomplètes par rapport aux éléments demandés, le service instructeur attribuera la note minimale du critère correspondant dans la grille de sélection.

Vos données personnelles (*nom, prénom, mail, adresse postale, RIB*) sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, service évolution des pratiques agricoles, pour instruire et le cas échéant, octroyer une subvention dans le cadre du présent dispositif.

Ces données seront conservées 10 ans pour une aide individuelle accordée et 2 ans pour une aide individuelle refusée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté /service soutien aux exploitations agricoles, 17 bd de la Trémouille, CS 23 502, 21 035 DIJON cedex, ou par mail à l'adresse suivante : contact.agriculture@bourgognefranchecomte.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

 Pièces administratives :

Associations : ☐ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ☐ Décision de l'organe délibérant ou de l'autorité compétente sollicitant l'aide régionale ☐ Statuts de l'organisme (s'il s'agit d'une première demande ou s'ils ont fait l'objet de modifications) ☐ Date d'insertion au Journal officiel avec un extrait de celui-ci en cas de première demande ☐ Numéro SIRET ☐ Liste des dirigeants, membres en exercice du conseil d'administration ou du bureau ☐ Bilans et compte de résultat du dernier exercice clos, sauf pour les organismes ayant au moins deux ans d'existence et qui font une première demande de subvention, pour lesquels la fourniture des bilans et compte de résultat des deux derniers exercices est obligatoire ☐ Si l'association exerce une activité économique, liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ☐ Domiciliation bancaire et postale ☐ Charte de laïcité	Collectivités et établissement publics : ☐ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ☐ Numéro SIRET ☐ Délibération ou, le cas échéant, décision de l'autorité compétente accompagnée de la délibération de délégation de compétence l'autorisant à solliciter l'aide de la Région ☐ Domiciliation bancaire et postale du comptable assignataire Entreprises : ☐ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ☐ Statut juridique de l'entreprise (sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles) et date d'inscription au registre du commerce ou des métiers ☐ Date d'inscription au registre du commerce ou des métiers et code NAF/APE ☐ Numéro SIRET ☐ Liste des dirigeants de l'entreprise (sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles) ☐ Bilans, compte de résultat et annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos ☐ Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ☐ Domiciliation bancaire et postale
Tous les porteurs de projets : ☐ l'attestation d'habilitation SCA (Système de Conseil Agricole) si détenteur ☐ le rapport type de conseil remis à l'exploitant et les autres livrables le cas échéant	

ATTESTATION

Je soussigné,
Président ou Trésorier de :
.....
.....

I – atteste que notre organisme est en situation régulière à l'égard de la réglementation sociale, environnementale et fiscale en vigueur ;

II – informe le Conseil régional que son régime fiscal actuel au regard des trois impôts commerciaux (IS, TVA, TP) est :

- ✓ l'assujettissement de la totalité de l'activité
- ✓ l'assujettissement partiel de l'activité (1)
- ✓ le non assujettissement de l'activité.

III – atteste que l'organisme susnommé a fait le nécessaire auprès des services fiscaux pour connaître la qualification de ses activités (activités commerciales ou non) et s'engage à informer le Conseil régional de la réponse donnée par les services fiscaux.

IV – atteste que l'opération
pour laquelle l'aide du Conseil régional est sollicitée :

- ✓ entre dans le champ des activités assujetties (1)
- ✓ n'entre pas dans le champ des activités assujetties

Fait à.....
Le

Signature.

(1) Rayer la mention inutile

2. Rappel des objectifs du Conseil Conversion BIO

Le « Conseil Conversion BIO » a pour but d'accompagner les exploitant.e.s dans des projets de certification « Agriculture Biologique » de leurs systèmes de production.

Le recours au Conseils Conversion BIO engage l'exploitant.e accompagné.e dans la démarche de certification. Si nécessaire, l'exploitant.e demandeur devra s'être renseigné sur la faisabilité de sa démarche et de son projet. Les Conseils Conversion BIO n'ont pas non plus vocation à accompagner les exploitant.e.s déjà certifiés, demandeur de conseil.

Le conseil prodigué doit donner à l'exploitant.e agricole une vision précise et globale de son système de production en abordant l'ensemble des facteurs de durabilité de l'exploitation (économiques, sociaux, environnementaux et humains). L'adaptation de l'exploitation au changement climatique, la réduction des pressions de l'exploitation sur les ressources naturelles (eau, air, sol, paysage, ...) et la biodiversité doivent être des préoccupations prégnantes au cours de cet accompagnement.

Le diagnostic agroécologique réalisé servira de base pour définir un parcours de conversion adapté au projet de l'exploitant.e. Ce plan devra comprendre des actions permettant l'obtention de la certification « Agriculture Biologique », tout en visant l'adaptation de l'exploitation agricole face au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

L'objectif prioritaire des dispositifs d'accompagnement proposés par la Région est d'apporter une solution adaptée et individualisée aux exploitants de Bourgogne-Franche-Comté qui en ressentent le besoin et l'envie. Le règlement d'appel à projets « Conseil Conversion BIO » dresse des modalités larges et minimalistes ayant pour but de laisser l'initiative aux futurs organismes de conseil d'adapter leurs conseils au service des exploitants.

3. Description globale des Conseils Conversion BIO

❖ **Contexte :**

Préciser le bilan de l'existant (état des lieux)

❖ **Objectifs quantitatifs :**

Quels sont les objectifs en termes de réalisations concrètes et quantifiables par secteur de production ? Quel est le périmètre de l'accompagnement en termes de filière(s) et de zone géographique ?

Secteur(s) de production visé(s)	Nombre de conseils visés par an (non contractuel)	Zone(s) géographique(s) d'action
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

❖ **Communication :**

Quelle stratégie de communication sera mise en place pour atteindre ces objectifs et toucher l'ensemble des filières visées ?

❖ **Partenariats :**

Détailler le rôle de chacun des partenaires dans la réalisation du projet.

[illegible]

Expliquer en quoi ce partenariat sera efficace pour mener à bien l'accompagnement.

[illegible]

❖ Intervenants

[illegible]

❖ **Décomposition de l'accompagnement proposé :**

Décrivez précisément le déroulé-type de l'accompagnement (diagnostic, plan d'actions, visites de suivi...) en indiquant les différentes phases, les méthodes et outils employés, et le temps passé pour chacune d'elles.

❖ **Vision stratégique globale :**

En quoi l'accompagnement proposé permettra-t-il d'apporter aux agriculteurs une vision stratégique globale sur leurs exploitations ?

❖ **Ambition environnementale :**

Quelles sont les ambitions de l'accompagnement proposé en matière d'adaptation au changement climatique, d'atténuation du changement climatique, et de préservation de la biodiversité ?

Citer des cas concrets à titre d'exemple (à titre indicatif non contractuel).